

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	13 »
Trois mois, —	5 » 25	7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

SAUMUR.

La France a été remise tout récemment en possession de ses libertés publiques : cette nouvelle tentative sera-t-elle plus heureuse que les précédentes, ou bien nous faudra-t-il, après de nouvelles catastrophes, confesser notre faiblesse et avouer que nous ne sommes pas mûrs pour la liberté, ou peut-être, avec plus de raison, que nous n'avons pas le tempérament libéral ?

A vrai dire, les débuts ne sont pas encourageants; voilà trois mois à peine que nous avons la bride sur le cou, et déjà la violence menace de tenir le haut du pavé, et dans tous les esprits il règne comme un vague pressentiment de nouvelles secousses politiques. — Le parti radical a jeté le masque; il déclare effrontément que le premier usage qu'il entend faire de la liberté, c'est de renverser la dynastie et de proclamer la république.

Ab! s'il s'agissait de cette république d'une honnêteté profonde et d'une simplicité austère, qui grandit les caractères et ne s'appuie que sur le mérite, de cette république que Rome et Athènes n'ont fait que nous faire entrevoir, et qui, quant à nous, ne nous paraît pas de ce monde, la tête nue nous nous inclinierions au passage; mais de cette république qui consiste à profaner tout ce qui est saint, à salir tout ce qui est noble et à renverser tout ce qui est juste, pour le livrer en pâture aux appétits brutaux, nous déclarons hautement que nous n'en voulons pas, et que le jour où elle se présentera, nous nous mettrons en travers de sa route.

Et nous ne serons pas seul! Dieu, merci!

Malgré bien des défaillances, le bien compte encore en France les plus nombreux partisans, et il saura se réveiller au jour du danger dans bien des cœurs endormis. — Si, par malheur, les mauvaises passions triomphent, ce ne sera que par surprise et leur triomphe ne pourra être que de courte durée. — Mais ce triomphe, même passager, il faut l'empêcher à tout prix.

Le gouvernement, revenu de ses erreurs, a entrepris la noble tâche de fonder la liberté en France. — Tous ceux qui veulent la grandeur et la prospérité de leur pays doivent l'aider dans cette œuvre; manquer d'apporter sa pierre à l'édifice, se désintéresser de la vie publique dans les circonstances actuelles, ce serait de la part de tout homme intelligent un crime de lèse patrie. — Voyons donc résolument ce qu'il y a à faire; et partout où il y a un mal, appliquons le remède. — Il faut absolument que nos institutions et nos mœurs nous rendent capables de supporter la liberté.

Que faut-il donc pour qu'un peuple soit libre, sans danger pour lui ?

Il lui faut quatre conditions : 1° la connaissance de ses droits; 2° les moyens de les exercer; 3° la conscience de ses devoirs; 4° la volonté de les accomplir.

La connaissance de nos droits? Hélas! nous n'apprenons rien à personne en disant que la grande majorité des électeurs français est aussi ignorante des conditions de notre organisation sociale que de notre organisation politique. — Et pourtant ce sont eux qui sont les dépositaires de la puissance publique, c'est entre leurs mains que reposent les destinées de la nation! Il est donc facile de

concevoir qu'avec une pareille base politique, excitable par tempérament et par ignorance, les amis de la liberté ne dorment que d'un œil. — Ils sont à peu près dans la situation d'un homme qui possédant une maison renfermant des matières explosibles en aurait confié la garde à un enfant ayant dans sa main des allumettes chimiques. — Leur devoir le plus impérieux c'est d'améliorer ce suffrage qui ne doit ses bons résultats qu'à la discipline qu'on a exercée sur lui. Il faut l'éclairer et le rendre libre, au moyen de l'instruction obligatoire complétée par une forte éducation politique. — Il faut qu'à l'école on n'apprenne pas seulement à lire et à écrire; il faut qu'on y devienne un citoyen connaissant ses droits et ses devoirs; il faut aussi que personne ne puisse se soustraire à l'action bienfaisante de la loi.

Mais en attendant que le suffrage universel soit sorti de l'enfance, il est nécessaire, si nous voulons éviter de grands dangers, d'empêcher qu'il puisse être entraîné. — Pour y parvenir, il faut que la société proclame bien haut ses convictions nécessaires, fondamentales, et qu'elle les fasse respecter, soit dans la presse périodique, soit dans les réunions publiques. — Certes, nous croyons qu'il n'y a que du danger pour le travailleur à entendre contester, chaque jour, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la liberté et la responsabilité humaines, la légitimité de la propriété, la sainteté du mariage et de la famille, toutes ces croyances consolantes qui sont sa force et qui sont pour ainsi dire le patrimoine de l'humanité, et ce n'est pas autre chose qu'une excitation perpétuelle à la révolte que

ces outrages dont on abreuve sans cesse une dynastie d'origine populaire, qui a reçu la triple consécration de la gloire, du malheur et de la volonté nationale.

Tout cela nous paraît devoir être laissé à la vie privée, au livre, à la brochure, dans les limites de la discussion permise, et ne pas être un ferment perpétuel dans le cœur des masses.

Enfin, comme pour conduire les affaires publiques, il ne suffit pas de ne pouvoir être entraîné, mais qu'il faut encore être éclairé, notre avis est qu'il faut appliquer à l'électeur les règles de la vie civile, et cela avec d'autant plus de raison que dans la vie publique, un électeur ne compromet pas seulement ses intérêts propres, mais encore ceux d'autrui. Or, dans la vie civile, quand un citoyen n'est pas assez éclairé pour faire ses affaires, qu'il ne peut que les surveiller en masse, il est obligé de constituer un mandataire plus éclairé que lui qui agit pour son compte. Eh bien! comme le suffrage universel n'est pas capable de donner un avis raisonné sur la marche des affaires publiques, comme il est puéril de demander à un paysan et à un simple ouvrier, de contrôler un député, il faut que le suffrage universel, lui aussi, constitue des mandataires pour faire sa besogne, et qu'au lieu d'être direct, il devienne à deux degrés. — Oui, que chaque commune nomme un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses électeurs, et l'on aura un excellent corps électoral inaccessible aux intrigues et aux manœuvres; il sortira de son sein une représentation nationale sérieuse et indépendante. — Incapable d'être entraîné par de grossières excitations

REVUE LITTÉRAIRE.

10

LIANE.

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

Et tant d'autres protestations, tant d'autres exagérations italiennes, avec force gestes et serments, au nom de tous les saints du paradis, notamment de saint Janvier : Marasca était de Naples.

J'eus l'air de me laisser convaincre, comprenant bien que, si mon ex-lazzarone était par malheur un tartuffe, c'était l'un de ceux qui ne se peuvent démasquer qu'en flagrant délit.

Ce flagrant délit, en vain je l'épiai durant toute une semaine; je ne parvins à recueillir que quelques vagues inductions dans le genre de la première.

Marasca faisait d'assez grandes dépenses et paraissait avoir beaucoup d'argent. Mais Stephen se montrait si généreux envers lui!

Un soir, vers l'extrémité de la plage, au commencement des rochers d'Hennequeville, je rencontrai Marasca se promenant avec Anthime. Mais qu'y avait-il d'étonnant à cela? Barbejean connaissait maintenant le

monde, il fréquentait le salon, il venait presque chaque jour accompagner ou rechercher Césarine chez les demoiselles Thévenot.

Sa rencontre, sa promenade avec Marasca, n'était donc qu'une chose toute naturelle. Ni l'un ni l'autre ne parut vouloir s'en cacher, bien au contraire: ils vinrent à moi, ils continuèrent leur conversation, tout en marchant désormais à mon côté.

D'ailleurs, Barbejean ne reparlait plus de rien, Barbejean ne semblait plus se souvenir des quelques mots qui lui étaient échappés le soir du concert.

Peut-être après tout m'étais-je trompé. Peut-être, averti par un instinct jaloux, n'avait-il fait que deviner Stephen, comme Stephen aussi le devinait.

Chose étrange! ces deux hommes ne se trouvaient en présence que depuis guère plus d'une semaine, ils ignoraient, peut-être qu'ils fussent rivaux; et dès le premier jour, dès la première heure, ils se regardèrent, ils se traitèrent en ennemis.

Tous les deux, cependant, ils se tenaient sur une réserve froidement polie, mais, chez le millionnaire cette réserve avait quelque chose de bargneux et de sombre, chez l'artiste quelque chose de hautain et de railleur.

S'il survenait une discussion, ils n'étaient jamais du même avis; s'ils échangeaient quelques mots, c'était toujours avec l'intention, peut-être irrédéchie, de se

blessier l'un l'autre. Bref, tout devenait irritant entre eux et, sous les plus souriantes apparences, cette sourde lutte s'envenimait de plus en plus. C'était comme un duel permanent : les épées seules y manquaient encore.

En attendant, celui-ci se faisait une arme de son esprit et de son talent, celui-là de sa force et de sa fortune.

Alice ni Césarine n'avaient conscience de cette situation périlleuse et s'en amusaient toutes les deux.

Liane et moi nous commençons à redouter un éclat, nous aspirions après le départ de Stephen.

Ce départ devait avoir lieu dès le lendemain de son second concert, dont Marasca, qui semblait partager nos craintes, hâta impatiemment les préparatifs.

Peut-être se repentait-il d'avoir trop parlé, peut-être avait-il peur.

La veille de ce jour tant désiré arriva enfin.

Vers le soir, nous nous trouvions tous réunis au Casino, dans un des angles du grand salon, auprès d'une des fenêtres donnant sur la plage.

La mer était d'un vert sombre, le couchant très-rouge et le ciel orangeux.

C'était une de ces heures, où les gens les moins perveux se sentent mal à l'aise ou quelque chose de fatal semble planer dans l'air.

Une dame à la toilette très-exagérée, une des lionnes de Trouville, dit à Stephen :

— Ah! monsieur le vicomte, je suis désolée... je dois partir demain matin... je ne pourrai plus vous entendre!

Stephen s'inclina d'une façon courtoise, en balbutiant quelques mots de remerciement et de regret.

— Si j'osais vous adresser une prière, — reprit noblement la dilettante, — ah! monsieur Stephen, vous me rendriez si heureuse...

— De quoi s'agit-il?

— Non, non, vraiment... je n'ose pas... ce serait par trop indiscret...

— Expliquez-vous. Eh bien?

— Eh bien... indemnisez-moi, consolez-moi de ce que je ne serai pas ici demain. Jouez-nous ce soir quelque chose, un rien...

— Je suis au désespoir de vous refuser, madame... mais par cette énervante atmosphère, je ne pourrais même pas tenir mon archet... Je ne le pourrais pas!

Anthime intervint.

— Il fera sans doute le même temps demain, — dit-il, — et demain soir cependant, monsieur, vous jouerez.

— Parce que je m'y suis engagé, monsieur... parce que, sur la foi de cette promesse, deux cents personnes

et des promesses mensongères, il fermait la porte des révolutions, en donnant à nos institutions une stabilité qu'elles ne connaissent plus. Puis, pour que les minorités puissent se faire entendre et produire ce qu'elles ont de bon, il faudrait rétablir le scrutin de liste qui, tout en assurant la majorité à l'opinion dominante, permet à un pays de se faire représenter par ses illustrations de toute nuance. — Il faudrait enfin augmenter le nombre des circonscriptions électorales pour donner aux électeurs plus d'unité et de cohésion. Et avec une Chambre élue dans des conditions pareilles, un édifice politique reposant sur une base aussi solide, la liberté cesserait d'être à l'état précaire, et elle pourrait compter sur un lendemain.

Et pourtant cela ne suffirait pas encore pour assurer un avenir, — sans la conscience du devoir et sans la volonté de l'accomplir.

Que peut donner une société ?

Ah ! c'est ici que la religion et la philosophie doivent intervenir : la bonne éducation, les principes solides, voilà ce qui fait l'homme, voilà ce qui fait les sociétés. — Celui qui aime Dieu fait son devoir, quelque pénible qu'il soit, et il est un trésor pour la famille et pour la société. — La vie est une pénible épreuve, et il faut souvent beaucoup de courage pour se conduire noblement et saintement, pour ne pas dévier de la vraie route. — Combien n'a pas à souffrir, par exemple, le pauvre ouvrier qui est obligé de subvenir par son labeur aux besoins d'une nombreuse famille ? Croyez-vous qu'il n'est pas exposé à succomber à la tentation, et qu'il n'est pas perdu le jour où il n'a plus de confiance dans ceux qui le dirigent, le jour où il n'a plus de foi et où il croit qu'on le trompe ? — Il ne regrettera pas une humiliation, au contraire, s'il voit que chacun sait faire son devoir.

Oui, que les classes supérieures et moyennes pratiquent toutes les vertus publiques et privées, qu'elles ne se jouent plus des choses les plus saintes et les plus sacrées, qu'elles soient fidèles à leurs paroles et à leurs serments ; que la femme en particulier remonte sur le piédestal, d'où un luxe effréné l'a fait descendre, qu'elle cherche son empire ailleurs que dans les folles excitations, qu'elle redevenue ce qu'elle aurait dû toujours être, la pieuse et modeste mère de famille, la joie et le plus pur attrait du foyer domestique, et la foi reviendra au cœur de celui qui souffre, et il aura la noble ambition d'atteindre, par le travail et la vertu, ceux que la Providence aura placés dans une condition supérieure à la sienne. — Alors l'esprit de famille et l'esprit de société revivront et un pareil changement, vaudra mieux que toutes les réformes qu'on décrète sur le papier. — Mais, que ceux qui marchent à notre tête le sachent bien, si le dérèglement des mœurs continue, si les consciences se dépriment de plus en plus, si pour

distractions on continue d'offrir à l'ouvrier d'imprudentes nudités sur les planches de nos théâtres, ou les couplets malsains de chanteuses qui sont la honte de leur sexe, la Révolution viendra frapper aux portes ; et s'ils succombent, ils ne devront en accuser que leurs propres fautes !

J. SANZAY,
Notaire à Brézé.

Chronique Politique.

Nous avons sous les yeux une lettre du duc de Montpensier, publiée par la *Correspondencia*, et adressée à MM. de Campo Sagrado et Antonio Mendez Vigo. Dans cette lettre, relative à l'échec subi par le beau-frère de la reine Isabelle aux élections dernières d'Oviedo et d'Avilés, le duc insiste sur son dévouement à l'Espagne, « son unique patrie par tradition, par adoption et par affection. » Il exprime le désir que « son nom ne serve jamais de prétexte de division dans la province des Asturies ni dans aucune autre. » Il laisse au temps « le soin de détruire toutes les préoccupations qui, à son préjudice, ont pu s'insinuer dans les sages pensées des honnêtes Espagnols. » — « Etranger, dit-il aux partis politiques, — tout en respectant toutes les opinions, je crois néanmoins que la constitution de 1869, sincèrement pratiquée, peut faire le bonheur de l'Espagne. »

Le duc de Montpensier revient avec complaisance sur « les traces que laisse toujours chez les peuples la pratique d'institutions libres ; » il a un mot contre le despotisme, un mot en faveur des antiques *fueros*, un mot d'éloge pour les soulèvements de 1808 et de 1820 contre « une invasion étrangère non justifiée. » Il termine en s'inclinant devant l'autorité souveraine des Cortès.

Il y a beaucoup de choses, on le voit, dans cette lettre ; il y a beaucoup de souvenirs du passé, mais beaucoup plus encore de regards vers l'avenir.

On écrit de Bayonne :

Les carlistes espagnols, dont le nombre a considérablement augmenté depuis quelques jours, continuent à s'agiter. Beaucoup d'entre eux se sont rapprochés de la frontière. Les quadruples d'Espagne sont fort recherchés. La prime de change sur cette monnaie s'est élevée au triple de ce qu'elle était il y a quelques jours.

On affirme, à Vienne, que le comte de Beust aurait communiqué aux puissances les instructions récemment envoyées par lui à M. de Trauttmansdorff, à Rome.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Ni les membres du centre gauche ni ceux du centre droit ne sont intervenus dans le dé-

bat de lundi au Corps Législatif ; mais on aurait tort d'en conclure qu'ils se sont renfermés dans le rôle d'auditeurs impassibles et passifs. Les uns et les autres, au contraire, ont pris dans leurs réunions particulières, une ample revanche de l'inaction apparente où ils étaient restés pendant la séance publique.

Le centre gauche, pour sa part, a tenu deux conférences.

Dans la première, qui a eu lieu avant la séance, on a discuté la question de savoir si le projet d'ordre du jour motivé arrêté vendredi dernier serait ou non maintenu. Ce projet était ainsi conçu :

« Convaincue qu'il est du plus grand intérêt pour le pays que le régime nouveau s'affirme de plus en plus et tranche nettement avec le passé ;

« Confiante dans les déclarations formelles du ministère et dans ses promesses, comptant spécialement sur la complète réalisation du double programme auquel il a adhéré, la Chambre passe à l'ordre du jour. »

A cette rédaction, MM. Thiers, de Barante, de Civrac et Kolb-Bernard ont proposé de substituer la suivante, conçue en termes beaucoup plus larges :

« Confiante dans la fidélité du ministère aux principes qu'il représente, et convaincue qu'il réalisera le plus complètement et le plus prochainement possible les réformes que le pays attend de lui, la Chambre passe à l'ordre du jour. »

Quelques différences d'opinion s'étant manifestées, la discussion fut renvoyée à une seconde réunion, convoquée pour le soir au Grand-Hôtel.

Là, nouveau débat, assez peu important d'ailleurs, qui aboutit à l'adoption de la rédaction nouvelle, avec un léger amendement. Au lieu de réaliser son programme « le plus complètement et le plus promptement possible », le ministère sera invité à le réaliser « sans hésitation ». La nuance entre les deux locutions n'est pas de nature à provoquer de bien graves dissidences.

Pendant ce temps, le centre droit délibérait de son côté, pour décider s'il se rallierait à la formule adoptée par le centre gauche, ou s'il aurait son ordre du jour à lui. C'est à ce dernier parti que l'on s'est arrêté, et voici en quels termes s'est traduite la pensée de l'Assemblée :

« La Chambre, approuvant la fermeté avec laquelle le ministère a su maintenir l'ordre, persuadée qu'il demeurera fidèle aux principes libéraux, bases du programme qu'il vient d'exposer, persuadée qu'il s'appliquera à donner au sénatus-consulte du 2 septembre toute son extension, et réalisera les conditions qui

peuvent en conserver la stabilité et le développement, — passe à l'ordre du jour. »

Nous avons donc, quant à présent, la perspective assez insolite de deux motions distinctes, tendant toutes deux à un vote de confiance en faveur du ministère et se produisant néanmoins à l'encontre l'une de l'autre. Il est vrai que le dernier mot n'est pas dit et qu'un accord des deux centres demeure possible, on pourrait presque dire probable. Mais ces discussions de mots, ces partages d'opinion à propos de tournures de phrases n'en caractérisent pas moins d'une façon aussi triste que frappante l'état de confusion auquel se laisse entraîner la partie du Corps-Législatif qui devrait en être la plus grande force et y jouer le rôle prépondérant de puissance régulatrice.

Les bureaux de la Chambre ont nommé samedi la commission chargée d'examiner le projet de M. Soubeyran, relatif au paiement des subventions accordées aux chemins de fer.

La discussion a été très-longue et très-animée.

Cinq bureaux paraissent absolument favorables au projet ; dans les quatre autres, le projet a été appuyé sous réserve de quelques modifications ou d'ajournement.

Voici les membres dont se compose la commission :

- 1^{er} bureau : M. Planat.
- 2^e bureau : M. Bastid.
- 3^e bureau : M. Le Joindre.
- 4^e bureau : M. Hamoir.
- 5^e bureau : M. André (Charente).
- 6^e bureau : M. Séneca.
- 7^e bureau : M. Germain.
- 8^e bureau : M. Gustave Fould.
- 9^e bureau : M. de Soubeyran.

Les bureaux ont nommé le même jour la commission chargée d'examiner la proposition relative à l'abrogation de la loi de sûreté générale.

Voici les membres désignés pour faire partie de cette commission :

- 1^{er} bureau : M. Tron.
- 2^e bureau : M. Pelletan.
- 3^e bureau : M. le comte d'Aiguesvives.
- 4^e bureau : M. Esquiro.
- 5^e bureau : M. le comte Murat.
- 6^e bureau : M. Birotteau.
- 7^e bureau : M. Mathieu (Corrèze).
- 8^e bureau : M. Mége.
- 9^e bureau : M. Josseau.

On remarquera les noms de deux membres de l'extrême-gauche, MM. Esquiro et Pelletan, qui font partie de la commission. C'est une réponse au reproche systématiquement adressé à la majorité d'écarter des commissions les membres de l'opposition.

Le livre I^{er} du projet de *Code rural*, attendu

se dérangeront pour venir ici, — répliqua Stephen avec une certaine hauteur qui semblait devoir couper court à toute nouvelle insistance.

Barbejean n'en poursuivit pas moins :

— Deux cents personnes à dix francs... total deux mille. Les voici, monsieur. Voulez-vous nous gratifier d'un concert sans dérangement ni sans affiche ?

Déjà Stephen était debout, pâle de colère.

Mais se ravissant tout-à-coup :

— J'accepte, — dit-il. — Seulement le concert sera pour les pauvres de Trouville, et je réclame la priorité quant à mon offrande.

Il jeta les deux billets de 1,000 fr. dans un chapeau, passa ce chapeau à la lionne et lui dit :

— Soyez assez bonne, madame, pour faire le tour du salon... soyez de moitié dans cette bonne œuvre.

Puis, se retournant vers Marasca, qui se disposait à aller chercher le violoncelle :

— Non, — dit-il, — je me servirai du premier instrument venu, par exemple, de ce violon que voici là-bas, sur le piano. Monsieur Barbejean voudra bien s'en contenter, je l'espère.

Anthime fit un geste d'acquiescement ; il devenait à son tour très-pâle.

Stephen était également de première force sur le violon ; il prit celui que venait de lui passer l'Italien et se

mit à l'accorder.

Pendant ce temps, la quêtuse circulait dans le Casino, sur la terrasse, en annonçant le concert impromptu, le concert de charité.

Bientôt, le chapeau se trouva plein, l'auditoire nombreux.

L'anecdote était déjà connue de tous ; on ne regardait pas moins le millionnaire que l'artiste.

Anthime devenait de plus en plus embarrassé ; Stephen restait parfaitement calme, et tout en préludant pour essayer le violon :

— Allons ! — disait-il d'un ton finement railleur, — la soirée sera bonne pour les pauvres. Honneur à vous, monsieur Barbejean ! Je me plais à le proclamer... sans votre généreuse initiative, je n'aurais jamais eu cette pensée. La belle chose pourtant que la fortune ! L'admirable puissance que celle des millions !... Mais que jouerai-je, pour dignement fêter les vôtres ? Ah ! j'y suis... un air qui fait fureur aujourd'hui dans les rues... un hommage populaire à la richesse... l'éloge musical de l'argent représenté par une paire de bottes.

Et le violon, plus ironique encore que le violoniste, chanta les *Botte de Bastien*.

Il y eut un premier rire général, et tous les regards se dirigèrent vers Barbejean comme pour lui dire :

— Nous comprenons : comprends-tu ? Bastien, le

fameux Bastien, le riche et grotesque Bastien, c'est toi !

Le pauvre Anthime devint cramoi ; le pauvre Anthime était au supplice.

Quant à Stephen, il allait toujours, improvisant sur ce thème vulgaire de merveilleuses variations, tantôt bouffonnes et stridentes comme celles que Paganini savait tirer du *Carnaval de Venise*, tantôt éplorées et poignantes comme les plus douces mélodies de Vieuxtemps.

Sans cesse le refrain revenait tout-à-coup, plus brillant, plus acéré, plus sarcastique encore. Une dernière fois enfin, il retentit éblouissant comme le bouquet d'un feu d'artifice, et l'artiste se laissa retomber, anéanti par l'effort qu'il venait de faire, mais les yeux encore fixés vers celui qui l'y avait contraint.

Personne ne riait plus...

Au milieu du tumulte causé par les applaudissements et les félicitations, Anthime opéra sa retraite.

Mais, avant de disparaître, il m'avait dit à voix basse :

— Avertissez votre ami que je l'attends sur la grève... il faut que je lui parle, il le faut !

XXII.

Un quart d'heure plus tard, Stephen, Marasca et moi, nous rejoignâmes Barbejean sur la plage.

Il était seul et paraissait parfaitement maître de lui-même.

— Monsieur le vicomte, — dit-il avec une simplicité grave, quelque ignorant, quelque grossier que je sois, je ne souffre pas qu'on me livre à la risée publique, et vous m'avez insulté tout-à-l'heure, cruellement insulté.

— Permettez-moi de vous rappeler, — répondit Stephen, — que vos deux billets de mille francs, que votre façon de me les offrir, étaient de votre part une provocation, un outrage. Si telle n'était pas cependant votre intention, reconnaissez-le franchement... je suis toujours prêt à vous exprimer mon sincère regret de ce qui s'en est suivi.

— Je ne vous dirai pas cela, monsieur, car je mentirais.

— Veuillez me dire alors ce dont il s'agit, je suis à vos ordres.

Barbejean reprit après un silence :

— Dans le monde où j'ai été élevé, on se bat à coups de poings, à coups de bâton. Rassurez-vous, messieurs, je renonce à ces armes et d'avance accepte les vôtres. — En ce cas, — répliqua Stephen, — c'est une affaire qui doit se régler entre nos témoins. Ces messieurs veulent bien m'en servir, adressez-leur deux de vos amis.

depuis si longtemps, a été distribué mardi aux membres du Corps-Législatif.

Cette première partie traite du régime du sol.

Elle contient les chapitres suivants :

TITRE PREMIER. — Des chemins ruraux et des chemins ou sentiers d'exploitation.

Des syndicats pour la réparation et l'entretien des chemins ruraux.

Des chemins et sentiers d'exploitation.

TITRE II. — Du parcours et de la vaine pâture.

TITRE III. — Dispositions générales sur l'exploitation de la propriété rurale.

De la vente des blés en herbe.

Des bans de vendange et de moisson.

Du louage des domestiques et des ouvriers ruraux.

TITRE IV. — Du bail à colonage partiaire.

TITRE V. — Du bail emphytéotique ou à long terme.

TITRE VI. — Des animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales.

Des bestiaux et des chèvres.

Des animaux de basse-cour, pigeons, abeilles et vers à soie.

TITRE VII. — Des maladies contagieuses des animaux.

TITRE VIII. — Des vices rédhibitoires dans les ventes d'animaux domestiques.

TITRE IX. — Des animaux nuisibles à l'agriculture.

TITRE COMPLÉMENTAIRE. — Modification de plusieurs articles du Code Napoléon relatifs :

Aux clôtures.

A la mitoyenneté des haies et des fossés.

Aux plantations.

Au passage en cas d'enclaves.

Au privilège des engrais sur la récolte.

LES MONNAIES PONTIFICALES.

Préoccupée du trouble occasionné sur la place de Marseille par le refus des caisses publiques d'accepter en paiement les monnaies divisionnaires pontificales, la chambre de commerce de cette ville a délibéré, dans sa séance de vendredi dernier, qu'il y avait lieu d'appeler la sérieuse attention de M. le ministre du commerce sur un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts d'une cité, où les monnaies papales sont si abondantes. Elle a donc écrit la lettre suivante à M. Louvet :

« Monsieur le ministre,

La mesure récemment prise par la succursale de la Banque et les principaux établissements de crédit de notre ville de refuser les monnaies divisionnaires d'argent frappées à l'effigie du pape avait déjà jeté le trouble parmi nos commerçants et industriels, quand l'ordre, expédié hier par M. le ministre des finances à M. le trésorier payeur général du département, et, par voie de conséquence, aux diverses administrations financières, de ne plus ac-

cepter en paiement les monnaies pontificales, a excité le mécontentement général de notre population.

En effet, celle-ci se voit aujourd'hui obligée, pour se débarrasser de ces monnaies, de perdre chez les changeurs 10 0/0 de leur valeur nominale.

Les inconvénients résultant de cette situation sont d'autant plus graves à Marseille, monsieur le ministre, que le voisinage des Etats du pape et le passage constant dans notre ville de voyageurs arrivant de Rome ont rendu la circulation des monnaies pontificales sur notre place extrêmement abondante.

Cette grande quantité de pièces divisionnaires jetées dans notre commerce, dont la circulation est tout-à-coup arrêtée, nuit fâcheusement aux transactions et se traduit, en fin de compte, par des pertes considérables pour ceux qui veulent réaliser les monnaies pontificales dont ils sont détenteurs.

En l'état, monsieur le ministre, l'émotion que cause à Marseille le rejet par les caisses publiques des monnaies papales est telle que nous nous faisons un véritable devoir de la signaler à votre attention, tout en regrettant vivement que le gouvernement français, qui a autorisé si longtemps la circulation des pièces à l'effigie de Pie IX, et qui l'a pour ainsi dire prise sous son patronage, ait jugé à propos de les repousser soudainement et sans avertissement préalable.

Nous sommes persuadés qu'il nous aura suffi de vous signaler un si fâcheux état de choses, monsieur le ministre, pour que vous vous empressiez d'en informer votre collègue du département des finances et d'insister auprès de lui sur la nécessité d'adopter, dans le plus bref délai, les moyens les plus propres à y remédier.

Tolérer encore pendant un certain temps déterminé la circulation des monnaies pontificales et leur acceptation par les caisses publiques, les centraliser et les renvoyer ensuite à Rome, nous semblerait le meilleur moyen de les faire disparaître du marché français et de satisfaire ainsi à tous les intérêts justement alarmés aujourd'hui.

Nous sommes avec respect, etc.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'intérieur vient de proposer à l'Empereur de nommer une commission dite de *décentralisation*, qui sera chargée d'étudier d'une manière approfondie le problème depuis longtemps posé et discuté de la décentralisation administrative.

Cette commission interrogera les besoins locaux, consultera les législations comparées, se livrera à une vaste enquête à la fois théorique et pratique, coordonnera dans un ou plu-

sieurs rapports le résultat de ses investigations, et signalera les réformes à accomplir dans le sens d'une décentralisation prudente qui ranimera les extrémités du pays sans cependant atrophier le centre.

L'étude des questions agitées à propos de la centralisation et de la décentralisation, ne sera point assurément chose nouvelle. Il serait même fort long d'énumérer les travaux sérieux dus, sur ce grave sujet, à la plume des publicistes les plus autorisés, depuis l'époque de la Restauration surtout.

L'enquête ordonnée par l'Empereur sur la proposition de M. Chevandier de Valdrôme, ajoutera un rayon de plus au faisceau de lumière que la science théorique et pratique a déjà projeté sur ce point délicat d'organisation administrative.

Un second rapport, présenté à l'Empereur par M. le garde des sceaux, rend aux cours impériaux et aux tribunaux d'arrondissement le droit de procéder par une commission nommée dans leur sein, au roulement annuel des magistrats.

Le travail de vérification et de liquidation entrepris par M. Chevreau, pour établir clairement la situation financière de la ville de Paris, peut être considéré comme terminé. Les conclusions générales qui en ressortent ont même été communiquées, par le préfet de la Seine, au conseil municipal.

Un emprunt de 250 millions sera probablement nécessaire pour liquider l'arriéré et poursuivre les travaux entamés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi dernier, vers 9 heures du soir, le feu s'est déclaré au Puy-Notre-Dame dans l'écurie appartenant au sieur Lucazeau, Eugène, cultivateur.

La famille Lucazeau était à 2 kilomètres de chez elle au moment de cet incendie; et, informé par une voisine, lorsque M. Lucazeau est arrivé, il avait déjà perdu un cheval, une vache et des fourrages; les pompiers du Puy-Notre-Dame luttèrent encore contre les flammes avec le concours des habitants du bourg et des villages voisins.

Les pertes s'élevèrent à 2,000 francs environ, le tout était assuré.

Cet incendie aurait été occasionné par le voisinage d'une cheminée trop basse de laquelle sortaient par fois des étincelles que le vent portait sur la toiture de l'écurie de M. Lucazeau.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

M. Eug. Joly, rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire*, quitte la rédaction de ce journal, qu'il occupait depuis huit ans. Dans le dernier article qu'il adresse à ses lecteurs, M. Eug. Joly fait connaître qu'une situation

nettoyé tous vos fusils.

— Très-bien... allons, allons, en route!

Mais, comme se ravisant tout-à-coup :

— Je vous engagerais bien à faire partie carrée, — nous dit-il, — mais j'ai grand-peur que le gibier ne soit rare cette année. Notre véritable chasse, à nous autres, c'est la chasse au marais, la chasse à la passée, la chasse d'hiver. Avec ça que vous donnez concert demain soir, et n'aimeriez pas, sans doute, à vous fatiguer le matin. Une idée, cependant : un tir aux lapins, dans les dunes de Deauville? Je sais bien que le lapin ça n'est pas très-tendant... mais nous avons une manière à nous qui rend la chose plus piquante : nous tirerons à balle. Voulez-vous?

Le regard d'Anthime expliquait sa pensée.

— Avec plaisir, répondit Stephen.

— A demain donc. Je viendrai vous prendre avec mon char-à-bancs. Votre heure?

— Six heures du matin, si toutefois vous ne préférez plus tard ou plus tôt.

— Va pour six heures! — conclut Anthime le plus joyeusement du monde.

Puis, à voix basse et sur un tout autre ton :

— Vous m'avez compris?

— Parfaitement, — répliqua Stephen, — à demain!

(La suite au prochain numéro.)

nouvelle l'attend, et il exprime cet espoir, qu'il emportera « un souvenir de ses amis et une marque d'estime de ses adversaires politiques. »

Pour notre part, nous donnons volontiers l'un et l'autre à M. Eug. Joly, avec qui nos relations personnelles ont toujours été de la plus parfaite aménité. Si nous n'avons pas été toujours d'accord avec le journaliste, nous avons pour l'homme et nous lui conservons l'estime réciproque que l'on se doit entre honnêtes gens.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Après un long exil, le répertoire de Victor Hugo vient enfin de repaître sur la scène. Nous avons donc pu applaudir le magnifique drame de *Lucrece Borgia*. Rien de plus émouvant que cette œuvre qui retrace tous les crimes et toutes les orgies de cette terrible et fatale famille qui a pesé si longtemps sur toute l'Italie. Le cœur se révolte à voir tant de crimes, et à entendre raconter tant de forfaits, qui sont malheureusement une vérité historique. L'auteur a peint tous les caractères avec une justesse admirable. Son œuvre est si palpitante, qu'un frisson d'épouvante parcourt toute la salle, comme si réellement on assistait à ces scènes atroces, et à ces orgies terribles, d'où les convives ne sortaient que pour être ensevelis.

L'intérêt de ce drame se soutient d'un bout à l'autre, et le spectateur suit attentivement et avec curiosité toutes les péripéties de l'action qui se déroule devant lui.

Enfin, c'est l'œuvre d'un grand maître.

Les artistes angevins ont fait tout leur possible pour interpréter cette pièce difficile à rendre. Nous les félicitons ici de leur bonne volonté, tout en leur rappelant que ce n'est pas par des éclats de voix que l'on rend l'émotion, et que les tirades à sensation doivent être dites moins vite, afin que pas un mot ne soit perdu.

Nous espérons que M. Rollot ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et qu'il nous donnera les autres chef-d'œuvre du grand dramaturge.

J. B.

VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au Secrétariat de la Mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent, savoir :

- 1° Habrach (Félix), Voltigeur, garde impériale, au 4^e régiment;
- 2° Couliard (René), au 1^{er} régiment du train d'artillerie;
- 3° Rousseau (Louis), 1^{er} soldat à la 7^e section d'infirmeries militaires;
- 4° Moreau (Jean-Augustin), fourrier au 75^e régiment d'infanterie;
- 5° Verstaëvel (Fidèle Amand), chasseur de 2^e classe au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique;
- 6° Peloux (Félix-Eugène), chasseur de 1^{re} classe au régiment de chasseurs de la garde impériale;
- 7° Lethuille (Henry), soldat au 85^e régiment d'infanterie de ligne;
- 8° Garnier (Léon), musicien de 4^e classe au 81^e régiment de ligne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Dernières Nouvelles.

Le discours de M. le ministre des affaires étrangères à la Chambre est un acte, et plus qu'un acte, si l'on peut dire, c'est un événement.

Il faut avoir vu la Chambre frémissante en quelque sorte pour être convaincu que tous avaient le sentiment de quelque chose d'extraordinaire. Et cela était ainsi.

Aussi, sous l'impression profonde où la parole du ministre avait plongé tous les membres de la Chambre, on n'a pas eu la force d'écouter les théories plus ou moins nébuleuses,

Cette manière de procéder ne parut nullement satisfaire Anthime.

— Oh! — fit-il, — croyez-vous donc qu'il soit nécessaire de mettre deux personnes de plus dans la confidence? Ne vaudrait-il pas mieux que l'affaire restât entre nous et ne fit pas de bruit? Songez à mesdemoiselles Thévénat. Je ne voudrais pas, pour ma part, leur causer la moindre inquiétude.

— Quant à cela, — répartit vivement le vicomte, — je pense exactement comme vous, monsieur Barbejean, et si vous connaissez un moyen...

— J'en connais un.

— Lequel?

— Acceptez-vous d'avance toute espèce de combat entre nous... de combat loyal?

— Soit! Expliquez-vous?

— Plus tard. Allons d'abord rassurer tout le monde.

— Mais cependant, ce duel...

— Ce ne sera point un duel, ce sera un accident. Sui-vez-moi, vous comprendrez.

Il reprit le chemin du Casino; nous l'imitâmes.

La grande affluence s'était déjà dissipée. Quelques groupes restaient encore dans le salon; au milieu d'un de ces groupes, Alice, Liane et Césarine.

Anthime alla s'asseoir auprès d'elles, et d'un air de bonhomie satisfaite :

— Vous souvenez-vous, — dit-il, — de ce jour où je prétendais payer vos aquarelles dix fois le prix que vous en demandiez, ce jour où vous sûtes si gracieusement remettre mes millions à leur place? Je suis vraiment incorrigible : j'ai renouvelé ce soir la même faute envers M. le vicomte. Il m'a donné une rude leçon, par ma foi! Mais je ne m'en plains nullement, bien au contraire... car je n'oublierai pas cette fois comment on se conduit avec les artistes. Vous ne m'en voulez pas non plus, n'est-il pas vrai, monsieur Stephen?

Il lui tendait la main.

Le vicomte parut accepter très-franchement cette marque de réconciliation, et balbutia même quelques paroles de complet oubli.

Alice et Liane, voire même Césarine, parurent allégées d'un grand poids et sourirent.

Quant à Marasca, quant à moi, nous regardions Anthime en nous disant :

— Où diable veut-il en venir?

— Allons, Rine, — reprit-il encore plus gaiement, — allons ma filleule, il se fait tard, faut rentrer chez nous.

Puis, comme frappé d'un souvenir soudain :

— Est-ce que ce n'est point demain l'ouverture de la chasse? — ajouta-t-il.

— Certainement, parrain... le garde-chasse a tantôt

plus ou moins oratoires de M. Guyot-Montpayroux.

On a été au scrutin sur un ordre du jour motivé, et 236 voix contre 18 opposants ont voté leur confiance au ministère.

La conséquence c'était la reconnaissance du cabinet du 2 janvier sur ces trois points qui nous paraissent résumer le programme : la paix extérieure, la paix sociale, la liberté.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 150 livraisons à 10 centimes ou 15 séries à 1 franc (1).

(1) DEGONCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

L'Univers illustré de cette semaine contient : l'Arrestation de M. Rochefort; la Prise d'une barricade dans le faubourg du Temple; le Banquet protectionniste offert à M. Pouyer-Quertier, au Grand-Hôtel; la Procession papale dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome; le Portrait de M. Henri Chevreau, préfet de la Seine, etc., etc. — On voit, sur cet aperçu

sommaire, que l'Univers illustré est tout-à-fait digne de la réputation dont il jouit. C'est par excellence le journal de la famille, car il n'est pas de publication plus attrayante pour aider à passer les longues soirées d'hiver autour du foyer.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

—Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalésière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,

mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TRÉRIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Sur saisie immobilière,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Brault, n^o 7 et 9.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil séant à Saumur, le samedi 26 mars 1870, à midi.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, rue Brault, n^o 7 et 9, joignant d'un côté M. Bonnemère, d'autre côté Chatelain, composée de trois petites chambres basses sur la rue, dont deux à cheminée, une grande chambre basse et une autre à côté à cheminée, deux chambres hautes à cheminée, quatre greniers au-dessus du tout; trois petites cours, dans l'une desquelles sont deux celliers, un jardin, un puits commun. Le tout est porté au cadastre pour une contenance de cinq ares soixante-dix centiares.

Ladite maison est mise à prix à 2,000 francs.

Elle a été saisie sur Augustine Dorizon, épouse séparée de Joseph Marandeau, et au besoin sur celui-ci, appelé en cause à cet effet et aussi pour autoriser sa femme, elle propriétaire, demeurant à Saumur, lui ancien limonadier, ayant résidé à Saumur, et n'ayant aucun lieu de résidence ni domicile connu;

A la requête du sieur Mathurin Guillemet, propriétaire, demeurant ci-devant à Saumur et maintenant au Pont-Fouchard, commune de Baugneux, lequel a constitué pour la poursuite M^e Chedeau, avoué près le tribunal de Saumur, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22;

Suivant procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur, du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-neuf, visé le même jour par M. Lecoy, conseiller municipal de Saumur, faisant fonctions de maire, enregistré aussi le même jour, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le huit décembre suivant, volume 23, numéro 5.

Le cahier des charges a été déposé au greffe dudit tribunal, et a été publié à l'audience du vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-dix.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le vingt-trois février mil huit cent soixante-dix.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois février mil huit cent soixante-dix. Reçu un franc quinze centimes. (51) Signé : ROBERT.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes,

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS. S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROIS. (337)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 26 février 1870, il sera procédé, à une heure du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de denrées fouragères à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

A CÉDER

Pour cause de cessation de commerce,

UN MAGASIN

DE LINGERIE ET MODES

Très-bien achalandé

Et dans un bon quartier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS

Petite rue St-Pierre, 18.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

AVIS.

M. JEAN

MAITRE RAMONEUR,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continuera, comme par le passé, de travailler pour les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance.

Il restera à Saumur l'hiver et l'été. (58)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

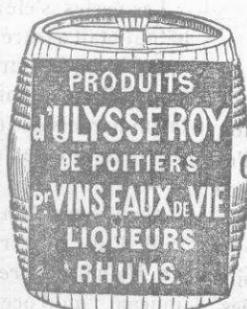
CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUERIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.



PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires,

Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852, 1^{er} février 1868, et au décret impérial du 22 février 1868.

Etablie à Paris, 68, rue de Malte.

CONSEIL DE PATRONAGE :

MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire, président; de LA PORTE du THEIL, propriétaire; le vicomte ARNAUD de LA MÉNARDIÈRE, ancien avoué; le comte de POUANT, propriétaire; le baron F. DE SCHEIDLEIN, propriétaire.

Directeurs. J.-A. MARTINROCHE et C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplacé.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises).

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 22 FÉVRIER.			BOURSE DU 23 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 85	30		74 05	20	
4 1/2 pour cent 1853.	104		75	104 70	70	
Obligations du Trésor.	492 50		1 25	492 50		
Ville de Paris 1869.	366	75		366 50	50	
Banque de France.	2890	5		2890		10
Crédit Foncier (estamp.).	1782 50	11 25				
Crédit Foncier colonial.						
Crédit Agricole.	623 50			623 50		
Crédit Industriel.	660	2 50		660		
Crédit Mobilier (estamp.).	202 50			200		2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	693 75			690		
Orléans (estampillé).	991 25		2 50	996 25	5	3 75
Nord (actions anciennes).	1132 50	2 50		1150		
Est.	598 75		1 25	600	1 25	
Paris-Lyon-Méditerranée.	993		5	998 75	3 75	
Midi.	630			628 75		1 25
Ouest.	620	1 25		618 75		1 25
Charentes.	478 75			478 75		
Vendée.		3				
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1736 25		1 25	1740	3 75	
Canal de Suez.	336 25			337 50	1 25	
Transatlantiques.	212 50		1 25	212 50		
Cable transatlantique.				430		
Compagnie immobilière.	99	1 25		92 50	2 50	
Emprunt italien 5 0/0.	55 75	20		56		25
Autrichiens.	762 50	1 25		761 25		1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	492 50			492 50		
Victor-Emmanuel.						
Crédit Mobilier Espagnol.	412 50		3 75	415	2 50	
Est-Hongrois.	313 75	1 25		315	1 25	
Foncier autrichien.	985	2 50		975		10

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	347			348		
Orléans.	339			342		
Paris-Lyon-Méditerranée.	335 75			336		
Ouest.	336			335 75		
Midi.	335 50			336		
Est.	343			343		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le